

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 304-203-1913 portant classement des stations de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers (Savoie).

n° 304-203-1913

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 septembre 1913

Numéro JO
n° 203 du 30/09/1913

Date du numéro
30 septembre 1913

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 7 juillet 1913, portant classement des stations thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers (Savoie) ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 17 juillet 1913, portant classement des stations thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers (Savoie).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURE.